Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260617-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-17
Tarification des services péri et extrascolaires

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260617-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-17

Éducation

TARIFICATION DES SERVICES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Rédacteur : Marc Quéré
Rapporteur : Marie-Christine Tinévez

La Ville souhaite faire évoluer les grilles tarifaires des services éducation qui concernent les accueils périscolaires du matin et du soir, la pause méridienne (accueil des enfants et repas), l'accueil de loisirs 3-12 ans et le service jeunesse, à compter du 1er septembre 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles grilles tarifaires du service éducation

Chaque année, la Ville réévalue les tarifs des services éducation qui concernent les accueils périscolaires du matin et du soir, la pause méridienne (accueil des enfants et repas), l'accueil de loisirs 3-12 ans et le service jeunesse.

Une augmentation est rendue nécessaire pour compenser, en partie, l'inflation qui touche autant le budget de la ville que celui de l'ensemble des ménages.

Il est proposé d'appliquer un taux de 1.90 % d'augmentation sur les tarifs des services périscolaires du matin et du soir, l'accueil de loisirs 3-12 ans et le service jeunesse.
Ce taux correspond à la prévision de l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'année 2026.

Pour les tarifs de la pause méridienne (accueil des enfants et repas), un taux de 4,00 % serait appliqué pour compenser l'augmentation du prix des repas dans le cadre du nouveau marché avec la SPL « Les cantines du Ponant ».
L'augmentation du coût des repas est dû au choix de la collectivité d'améliorer la qualité en proposant, notamment, une augmentation de la part de denrées bio dans l'assiette (20 % à l'heure actuelle, objectif fixé à 30 %).

Ces nouveaux tarifs seraient applicables à partir du lundi 1er septembre, premier jour d'école de l'année scolaire 2026-2027.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles grilles tarifaires du service éducation

Annexes :

- Grille tarifaire services péri et extra scolaires
- Grille tarifaire service jeunesse

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260617-DE

Avis de la commission Moyens généraux du 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Solidarités-Éducation du 2 juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan